

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, Madame Johanne Le Buis, greffière-trésorière de la susdite municipalité,**

**QUE:**

Le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde, à une assemblée régulière du conseil fixée au 6 juin 2022 à 19h tenue au centre communautaire sis au 776, rue Principale, Saint-Herménégilde, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :


**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE no 2022-03**

Les propriétaires demandent une dérogation mineure qui a pour nature et effets de permettre la situation suivante à cette adresse : 1378 route 141, lot 5 792 485 du cadastre du Québec.

- **Autoriser une implantation dérogatoire pour construire un bâtiment principal à l'avant du terrain dans la marge de recul avant et procéder à la démolition du bâtiment existant seulement après la construction du nouveau bâtiment contrairement aux articles 34.5, 34.6 et 4.5 du règlement de zonage 237-14.**

**Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande peut le faire à l'assemblée du 6 juin 2022.**

Donné à Saint-Herménégilde, ce 10<sup>e</sup> jour de mai 2022.



---

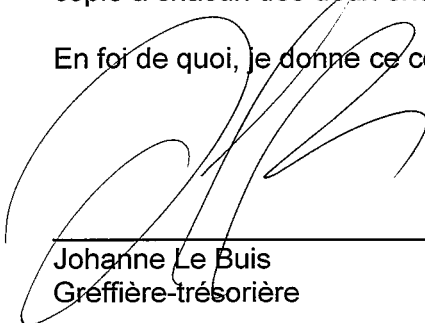
Johanne Le Buis  
Greffière-trésorière

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée Johanne Le Buis, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 10 mai 2022 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour de mai 2022.



---

Johanne Le Buis  
Greffière-trésorière